



### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2026, le 12 Mars à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 05/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/03/2026.

**Présents** : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. MONTIER Tanguy

**Excusés** : M. SEVIN Jean-Louis, M. DEJARDIN Mathieu

**Absent** : M. PEGUY Thierry

**Secrétaire de séance** : M. SINIC André

### D2026\_12 – Affectation des résultats 2025

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (fusion du compte de gestion et du compte administratif), de la Commune 2025,

Considérant les résultats réalisés de la Commune :

– Le déficit d'investissement de	-	17 286,73 €
– L'excédent de fonctionnement de	+	146 381,38 €

Considérant les restes à réaliser en section investissement :

– en recettes	+	7 400,00 €
– en dépenses	-	21 000,00 €

Considérant qu'il y a de besoin de financement en section investissement :

– déficit d'investissement	-	17 286,73 €
– reste à réaliser en recettes investissement	+	7 400,00 €
– reste à réaliser en dépenses investissement	-	21 000,00 €
– <b>besoin de financement</b>	-	<b>30 866,73 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– affecte les résultats 2025 :		
♦ au 001 : le déficit d'investissement .....		17 286,73 €
♦ au 002 : l'excédent de fonctionnement .....		115 494,65 €.
♦ au 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés ...		30 886,73 €.

Les crédits seront inscrits au budget primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/03/2026

Le Maire,

M. BEAUDEAU Didier

Le Secrétaire de séance,

M. SINIC André

 

